Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260202-2026_02_02_01-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 24

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-sept janvier, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque, sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - M. BOUCARD Michel - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme EL HASNAOUI Bouchra - Mme FULBERT Mirlène - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - M. GOBERT Daniel - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine – M. LEPORT Laurent - M. MALINGRE Alain - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RAOULT Marie – Mme RENOU Clarisse – M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - Mme FRIQUET Chantal - Mme PEREIRA Valérie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Pouvoirs de vote :

Mme PEREIRA Valérie à M. HOUSSIN René-François
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier à Mme HUTEAU Gisèle

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260202-2026_02_02_01-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 FEVRIER 2026

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTAT CIVIL – SÉCURITÉ

Réf. : CBD/VLB/26/01

OBJET 7.1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
PJ : Rapport d'orientation budgétaire 2026

EXPOSÉ

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil Municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget. Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), en a défini les modalités de présentation. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 vient préciser le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (ROB). La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Le ROB sera publié sur le site internet de la commune.

La tenue de ce débat permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective en lien avec les perspectives économiques locales et nationales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que préciser les engagements pluriannuels communaux.

Étant entendu l'exposé de M. Le Maire, il est proposé au conseil municipal :

- De débattre de ces orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe,
- D'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026,
- De prendre acte de la tenue des débats.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, 5 votes contre (*M. AFTIM Nabih – M. DUBREUIL Jean-Louis – Mme LECROSNIER Madeleine – Mme FULBERT Mirlène – Mme CAILLARD Laurence*) et 5 abstentions (*M. LE MEUT Paul – Mme LAHAYE Marie-France – Mme QUELLEUC Martine – Mme RAOULT Marie – Mme HUTEAU exerce le pouvoir de M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier, lequel s'abstient*) :

- Prend acte de la communication du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260202-2026_02_02_01-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

René-François Houssin

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260202-2026_02_02_01-DE